

Communiqué

Le 31 juillet 2009

Pour diffusion immédiate

OUVERTURE DU DÉPÔT « ACCÈS AUX MATÉRIAUX DE DÉBLAIS » DU CHEMIN DUNNING LE 5 AOÛT

Dernier été pour obtenir des déblais provenant de l'excavation du canal de dérivation

La Commission du canal de dérivation du Manitoba (Commission) rappelle au public que le dépôt « Accès aux matériaux de déblais » du chemin Dunning ouvrira le mercredi 5 août, à 8 h, si les conditions météo le permettent. La Commission indique également que cet été constituera la dernière occasion pour le public de venir chercher les matériaux de déblais par l'intermédiaire de ce programme.

« Les travaux d'excavation du chenal étant en grande partie terminés, le public aura cet été une dernière occasion d'y venir chercher les déblais », a déclaré Ernie Gilroy, directeur général de la Commission du canal de dérivation. « Une fois le programme de cette année terminé, nous reconstituerons la végétation et finaliserons les travaux du chenal. C'est pour cette raison que nous encourageons le public à profiter du programme cet été. »

Période d'ouverture du dépôt du chemin Dunning :

Dépôt du chemin Dunning

Accès au site par le chemin Dunning à

l'embranchement de la route provinciale à grande circulation n° 202

Du mercredi 5 août au dimanche 4 octobre

Si les conditions météo le permettent, le dépôt sera ouvert du mardi au dimanche, de 8 h à 18 h. Pour savoir si le dépôt est ouvert, veuillez composer le 204 945-4900, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 ou le 204 612-7692, le samedi et le dimanche, de 8 h à 18 h.

L'année dernière, un certain nombre d'améliorations ont été apportées au programme, notamment le devancement de la date d'ouverture du dépôt, prolongeant le programme de deux à trois mois et augmentant le nombre de jours pendant lesquels une chargeuse sera à la disposition du public. Le programme de cette année permettra d'augmenter davantage le nombre de jours pendant lesquels une chargeuse sera disponible, passant de quatre à cinq jours, du mercredi au dimanche. Le dépôt sera fermé les lundis.

Comme les années précédentes, la Commission offre gratuitement les déblais, mais le public doit assumer les frais de transport. **On rappelle au public que les déblais qui sont offerts sont constitués de remblais de glaise et non pas de terre végétale.**

Les personnes qui souhaitent obtenir ces matériaux doivent se munir d'un LAISSEZ-PASSER qu'elles peuvent obtenir en remplissant un **formulaire de confirmation d'enregistrement et de décharge** et en s'inscrivant auprès de la Commission. Le formulaire est accessible sur le site Web de la Commission, à l'adresse www.floodwayauthority.mb.ca. Vous pouvez également téléphoner aux bureaux de la Commission, en composant le 945-4900 ou 1-866-356-6355, sans frais. Au cours des trois derniers étés,

les citoyens du Manitoba ont obtenu environ 100 000 mètres cubes de terre grâce à l'Initiative d'accès aux matériaux de déblais.

-30-

Renseignements :

Ronuk Modha

Commission du canal de dérivation

204 945-4178

L'initiative Accès aux matériaux de déblais de 2009 du Projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge

